

Réaliser un commentaire d'un arrêt de la Cour de justice

Par **Bob**, le **20/12/2023** à **14:10**

Bonjour,

Les arrêts de la CJUE... que dire... citation de jurisprudence antérieure, raisonnement du juge sur... **20 pages** (!!?).

J'ai l'impression que la méthodologie pour le commentaire d'arrêt de la Cour de justice est diamétralement opposé au commentaire que l'on pourrait rédiger en droit privé ou en droit public (droit administratif, finances publiques...);

J'aurais donc aimé savoir si certains membres de ce forum avaient des ressources quant à la réalisation dudit commentaire d'arrêt...

En vous remerciant par avance,

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/12/2023** à **08:15**

Bonjour

Je suis privatiste donc je donnais rarement des arrêts de la CJUE à mes étudiants et quand je le faisais, j'isolais plutôt un extrait, car effectivement c'est vite imbuvable pour les étudiants.

Ici vous avez un exemple de commentaire d'un arrêt de la CJUE si ça peut vous aider
<https://www.pamplemousse-magazine.co/post/commentaire-arret-cjue-4-octobre-2018-commission-contre-france>

Toutefois le site précise

[quote]

Disclaimer : attention ! N'oubliez pas que la méthodologie peut varier selon les facultés, mais aussi en fonction des enseignants. La méthodologie utilisée dans cette copie n'est donc pas universelle. Respectez la méthodologie enseignée par vos chargés de travaux dirigés et par vos enseignants

[/quote]

Le mieux est donc de poser la question à votre chargé de TD.

Par **Bob**, le **21/12/2023** à **09:57**

Merci pour votre réponse.

[quote]

Le mieux est donc de poser la question à votre chargé de TD.

[/quote]

C'est là tout l'enjeu ! Force est de constater que l'on en fait plein en TD mais au moment où il convient d'en réaliser un avec le maître de conférence, bizarrement la méthodologie varie beaucoup (par exemple, notre chargé de TD nous demande de contextualiser dans la fiche d'arrêt. Soit. Mais alors, pourquoi le MCF n'y prête aucune intention et se contente de faire une fiche d'arrêt traditionnelle ?!) ; évidemment, ni le chargé de TD ni le MCF ne répond...

Enfin bon, merci pour votre lien, je vais aller y jeter un coup d'oeil !

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/12/2023** à **09:38**

C'est effectivement très dérangent si la méthode du MCF et du chargé de TD divergent. En principe, le chargé de TD doit se plier à celle du MCF.